



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 44 - Motion pour l'armement de la Police Municipale de Besançon présentée par le groupe Les Patriotes

Motion pour l'armement de la Police Municipale de Besançon présentée par le groupe Les Patriotes

«La légitime défense est prévue par le code pénal et le code de procédure pénale pour tous les citoyens, y compris pour les agents de la police municipale. C'est un droit fondamental.

Des faits graves sont avérés depuis plusieurs années dans notre pays et n'épargnent pas notre ville. Il est impératif dès à présent de doter nos agents de police municipale d'armes à feu, armes leur permettant légitimement de se défendre mais aussi de défendre nos concitoyens.

Doit-on le rappeler, ils sont souvent les primo-intervenants et à ce titre, confrontés à la réalité et aux dangers du terrain. Les doter de pistolets à impulsions électriques, **de gilets pare-balles**, de créer des patrouilles mixtes avec les fonctionnaires de la Police Nationale, de les équiper de radios pour liaison directe avec la Police Nationale, sont de réelles avancées, mais pour certaines, c'est aussi reconnaître implicitement qu'ils peuvent être victimes d'attaques graves par armes à feu.

Il y a plusieurs mois déjà, l'ancien Président de la République proposait de fournir gratuitement des armes appartenant à l'Etat aux communes le désirant, afin que celles-ci puissent justement doter leurs agents, idée que nous soutenions.

A l'époque, plusieurs Maires décidaient de prendre cette décision, notamment celui de Lyon, actuel Ministre de l'Intérieur.

Nous estimons qu'après formation sérieuse et adaptée, nos policiers municipaux sont tout aussi capables et dignes de confiance que les membres des autres forces de l'ordre.

Il n'est pas encore trop tard d'admettre la réalité et de donner enfin des moyens de défense appropriés à nos agents. Comme le dit si souvent notre Maire, il faut «prendre le train en marche»...

Nous l'affirmons une nouvelle fois ouvertement, laisser nos policiers municipaux sans défense face à un ou plusieurs individus armés, c'est «La» responsabilité des élus. Il est donc indispensable et vital que nos agents puissent avoir une chance de défendre leur vie et celles des autres.

C'est pour ces raisons que nous demandons une nouvelle fois à M. le Maire et aux Conseillers Municipaux de Besançon à ce que les agents de la police municipale de notre ville soient dotés d'armes à feu».

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (40 contre - 2 pour), décide de rejeter la motion présentée par le groupe Les Patriotes.

12 élus n'ont pas pris part au vote.

Rapport rejeté à la majorité

Pour : 2
Contre : 40
Abstention : 0

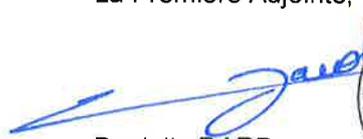


Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.

